

# RÈGLES DE VIE DE SPECTAMBUL

## PREAMBULE

Dans tout groupe humain s'impose un minimum de règles pour que chacun puisse s'épanouir et être reconnu en tant qu'individu. Ceci favorise le bien-être et la vie en collectivité de l'association.

Jeunes et adultes ont droit au respect et à la bienveillance de la part de ceux qui partagent avec eux les activités au sein de Spectambul. Le respect bannit toute attitude violente ou agressive, que ce soit d'ordre physique, verbal ou moral.

## QUI EST SPECTAMBUL ?

Spectambul est une école de cirque qui enseigne les arts du cirque au cours de séances hebdomadaires.

Les cours proposés, sont encadrés par des professionnels diplômés qui par une pédagogie ludique, permettent de développer l'autonomie et la créativité des adhérents en apprenant les différentes techniques du cirque moderne : acrobaties, équilibre, jonglerie, aérien, monocycle,...

Spectambul intervient auprès de collectivités locales, centres spécialisés ou hôpitaux en proposant des initiations cirque adaptées aux participants pour leur permettre de s'exprimer artistiquement et leur donner des instants de bonheur.

Spectambul intervient sur des projets scolaires souvent finalisés par un spectacle, afin de diffuser l'activité cirque, de développer la motricité fine, et de placer les élèves dans une démarche artistique.

Spectambul propose également des spectacles destinés aux collectivités locales, aux fédérations ou comités des fêtes.

CONTACTER SPECTAMBUL: Maison des Sports  
1 allée Abel Boyer  
31770 Colomiers  
Tél : 06 76 71 41 04 /bureau :09 53 23 22 16 / 07 83 13 72 23  
spectambul@hotmail.fr

## FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

### **Article 1**

Les représentants des adhérents ont la possibilité de participer aux différentes réunions de Spectambul pour définir les objectifs de l'association. Leur présence est bénéfique : une meilleure implication de chacun induit une meilleure motivation du jeune dans les activités.

La réunion la plus importante est celle de l'Assemblée Générale annuelle, en début d'année scolaire. Au cours de cette réunion sont décidés, notamment le budget, les différentes activités et leur progression dans le temps. Celles-ci permettent une meilleure cohésion, une certaine convivialité.

C'est de chacun des adhérents dont dépend la vie de l'association. Chacun peut trouver sa place. Il est possible de s'investir dans le fonctionnement de l'association en proposant de prendre en charge une tâche selon ses capacités et son temps. Mais également, d'être présent et disponible sur les différents événements organisés au cours de l'année. Pour cela il suffit de se faire connaître auprès du coordinateur de l'association ou par mail, en nous précisant vos savoir-faire (couture, pâtisserie, informatique, etc.)

### **Article 2**

Le prix des cours est de 250 € pour une séance et 290 € pour deux séances (Sansoucirques). Il comprend l'adhésion à l'association ainsi que la licence de la Fédération Française des Ecoles de

Cirque. Si plusieurs membres de la même famille sont inscrits, une remise de 10€ par adhérent supplémentaire, est proposée. Le paiement doit s'effectuer impérativement au moment de l'inscription.

Les inscriptions peuvent être annulées avant le 3ème cours après la reprise, le paiement ne sera donc encaissé qu'à partir du 3ème cours et plus aucun remboursement ne sera possible. Il peut être accordé un paiement échelonné sous la forme de 3 chèques encaissables à différentes dates.

Nous acceptons les tickets sports (Colomiers), les chèques vacances ANCV et les coupons sport CE Airbus.

### **Article 3**

L'association peut être amenée à prendre des photo et/ou vidéos de vos enfants pendant les séances à des fins de communication relatives à valoriser la vie de Spectambul. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmé, il vous appartient d'envoyer une lettre indiquant votre refus, adressée à la présidente de l'association.

## **LA VIE DANS LES ATELIERS**

### **Article 4**

La présence des jeunes aux ateliers de Spectambul est indispensable. Une assiduité est plus que recommandée, tant pour le jeune que pour l'animateur.

Les horaires sont à respecter avec précision pour le bon déroulement de la séance. Les parents sont tenus d'amener leurs enfants et de les récupérer à l'heure indiquée.

En dehors des horaires de cours, l'association n'est pas responsable de l'enfant.

### **Article 5**

Quand un jeune ne peut pas être présent, les parents ont la responsabilité de prévenir l'animateur soit par SMS au 07 83 13 72 23, soit par un mail à spectambul@hotmail.fr

Un atelier peut être annulé à titre exceptionnel (maladie, cas de force majeure). Dans ce cas, un affichage sera effectué au gymnase Jules Ferry et une information sera diffusée aux parents par mail.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

Si un accident survient, les animateurs de Spectambul se réservent le droit d'appeler les pompiers.

### **Article 6**

Une tenue sportive et le port de rythmiques sont exigés, dans les ateliers, mais également lors des sorties organisées. Les cheveux longs doivent être attachés.

La sécurité de vos enfants est notre souci premier. Chaque jeune a le devoir de se conformer strictement aux consignes données par les animateurs.

Pour développer l'autonomie de l'enfant et favoriser son intégration au sein du groupe, il est préférable que les parents n'assistent pas au cours.

### **Article 7**

Les bijoux doivent être enlevés. Les téléphones portables doivent être éteints. Il est vivement déconseillé d'introduire dans les ateliers des objets de valeur. **En cas de perte ou de vol, Spectambul décline toute responsabilité.**

## **Article 8**

Chaque adhérent se doit d'avoir un comportement en adéquation avec les arts du cirque (respect d'autrui, du lieu, du matériel et des règles). Après deux avertissements, tout écart de conduite, suivant sa gravité et la répétition de son comportement, Spectambul se réserve le droit, de ne plus accepter l'adhérent à l'association, dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

## **RESPONSABILITÉS LORS DES SORTIES**

### **Article 9**

L'adhésion à SPECTAMBUL couvre les enfants tant pour les ateliers et cours (Maïf associations) que pour les activités extérieures et sorties (assurance Fédération Française des Ecoles de Cirque).

## **ENGAGEMENTS LORS DU SPECTACLE ANNUEL**

### **Article 10**

La présence du jeune au spectacle de fin d'année est impérative. Il faut comprendre que chaque jeune a un rôle bien précis à tenir. Chacun s'investit tout au long de l'année pour la réussite de ce spectacle. Il est important pour le jeune et pour le groupe d'aller jusqu'au bout de sa démarche, de réaliser le projet de spectacle dans son ensemble.

La non présence du jeune pourrait entraîner un refus d'inscription pour l'année d'après.

---

## **COUPON DETACHABLE**

(À remettre à l'animateur de mon groupe)

Nom :

Prénom :

Groupe :

Je m'engage à respecter les règles de vie de l'association

**Date et Signature :** (suivi de lu et approuvé)